



**RAPPORT 2016**  
**SUR LE**  
**MANIFESTE POUR LA**  
**BIODIVERSITÉ DE LA FACE**





**RAPPORT 2016**

**SUR LE**

**MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITÉ DE**

**LA FACE**

**LA CONTRIBUTION DES CHASSEURS À LA MISE EN ŒUVRE DES**

**DIRECTIVES « OISEAUX » ET « HABITATS »**





# INDEX

<b>PRÉFACE</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>8</b>
<b>APERÇU, TENDANCES ET FAITS MARQUANTS - 2016</b>	<b>12</b>
<b>RÉSUMÉ DES 221 PROJETS MENÉS PAR LES CHASSEURS</b>	<b>14</b>
<b>HABITATS</b>	<b>16</b>
<b>ESPÈCES</b>	<b>20</b>
<b>ZONES PROTÉGÉES</b>	<b>24</b>
<b>UTILISATION DURABLE</b>	<b>28</b>
<b>INFRASTRUCTURE VERTE</b>	<b>32</b>
<b>SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES</b>	<b>36</b>
<b>INVESTIR DANS LA NATURE</b>	<b>40</b>
<b>CHASSEURS POUR LA NATURE : REMARQUES FINALES</b>	<b>44</b>
<b>LE PROCESSUS DU MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITÉ : PROCHAINES ÉTAPES</b>	<b>45</b>
<b>LIENS UTILES</b>	<b>47</b>
<b>MEMBRES DE LA FACE</b>	<b>56</b>



# PRÉFACE DU PRÉSIDENT



L'année 2016 a été marquée par les débats sur le « bilan de qualité » des directives « Oiseaux » et « Habitats ». Ce processus visait à déterminer si ces directives étaient adaptées aux besoins. Le processus s'est achevé en décembre 2016, lorsque les commissaires européens ont annoncé qu'un plan de mise en œuvre allait être élaboré. C'est la raison pour laquelle la FACE a décidé de dédier le rapport 2016 sur le Manifeste pour la Biodiversité à la contribution des chasseurs à la mise en œuvre des directives Nature.

Sur les 221 projets compilés dans ce rapport - auxquels les chasseurs participent - 43 % d'entre eux sont menés sur des sites Natura 2000. Cette information est importante, car les États membres se voient dans l'obligation, au titre des directives Nature, de garantir un état de conservation favorable des habitats et des espèces présentant un intérêt pour l'UE. À cet égard, le rapport démontre que les chasseurs prennent part aux projets de diverses manières: financement, suivi, activités de restauration et/ou de conservation.

Nombre de ces projets contribuent à d'autres processus et objectifs européens et les soutiennent, à l'instar de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la participation aux programmes de développement rural dans le cadre de la Politique agricole commune et la lutte contre la mise à mort illégale.

Par ailleurs, ce rapport montre que les pratiques de gestion adoptées par les chasseurs sont bénéfiques pour les espèces de gibier ainsi que pour d'autres espèces de faune et de flore protégées ou menacées.

Afin de promouvoir et défendre les activités cynégétiques, la FACE doit disposer de données concrètes pour quantifier la contribution des chasseurs et des organisations cynégétiques à la conservation de la biodiversité. Qui plus est, lorsque nous partageons ces résultats avec les chasseurs et les autres parties prenantes, nous promovons également une action davantage coordonnée en faveur de la conservation de la biodiversité à travers l'Europe.

Grâce au présent rapport, le public et les décideurs possèdent désormais des informations plus complètes sur la contribution positive des chasseurs à la conservation de la nature. Et ceci ne peut s'avérer que bénéfique pour notre patrimoine culturel et naturel.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Michl Ebner".

Dr. Michl Ebner

# INTRODUCTION

La chasse est une manière très populaire de jouir de la nature. En effet, cette activité est pratiquée par sept millions de personnes en Europe. La chasse est l'une des plus anciennes formes d'utilisation des ressources naturelles renouvelables. Elle fournit des bénéfices sociaux, culturels, économiques et environnementaux substantiels dans diverses régions d'Europe.

Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE démontre le dévouement des chasseurs européens en faveur de la conservation de la biodiversité. En examinant les 34 points d'action relevant des huit sections du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE, les objectifs principaux de ce dernier sont de :

- › démontrer aux décideurs politiques et au public le rôle des activités cynégétiques et leur contribution à la conservation de la biodiversité ; et
- › promouvoir la coordination et le renforcement de la participation et de la contribution des chasseurs, conformément aux priorités internationales en matière de conservation.

Les huit sections du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE sont les suivantes :



Depuis 2013, la FACE a recueilli des données pour évaluer les progrès réalisés dans le cadre du Manifeste pour la Biodiversité. Ce rapport s'appuie sur 221 projets, menés en Europe, auxquels participent les chasseurs.

L'année passée, la FACE a publié son premier rapport sur le Manifeste pour la Biodiversité. Ce rapport présentait 181 projets de conservation menés par les chasseurs et la contribution de ces derniers à la réalisation des objectifs définis dans la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020. Il démontrait également que 23 des 34 actions définies dans le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE s'inscrivaient directement dans le cadre de la Stratégie de l'UE.

Cette année, le Groupe de travail sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE a décidé d'axer le rapport sur la contribution des chasseurs à la **mise en œuvre des**

---

<sup>1</sup> Ce rapport fait uniquement référence aux sept premières sections du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE. La huitième section se réfère à la manière dont la FACE présente des rapports sur le Manifeste pour la Biodiversité.

**directives Nature de l'UE.** Cette décision s'explique par le nombre important de débats relatifs au « **bilan de qualité** » de la législation de l'UE sur la nature au cours de l'année écoulée.

## **La législation de l'UE sur la nature et le « bilan de qualité »**

Les directives « Oiseaux » et « Habitats » de l'Union européenne (souvent dénommées « directives Nature ») sont généralement reconnues comme la pierre angulaire des efforts menés à l'échelle européenne pour enrayer et inverser la perte de biodiversité.

En vertu de sa politique de réglementation intelligente, la Commission européenne a lancé le Programme pour une réglementation affûtée et performante. Il s'agit d'un programme continu visant à passer au crible, de manière constante, l'ensemble des législations de l'UE. Ce processus, mené afin de garantir que la législation de l'UE sur la nature est adaptée aux besoins, s'appelle le « bilan de qualité ». Le processus s'est achevé en décembre 2016, lorsque les commissaires européens ont annoncé qu'un plan de mise en œuvre allait être élaboré.

### **Principales contributions au processus :**

- Consultation des parties prenantes
- Consultation publique
- Analyse de la documentation scientifique et des rapports publiés, notamment :
  - › L'état de la nature dans l'UE
  - › L'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020

## **La chasse et la législation de l'UE sur la nature**

Les directives Nature de l'UE reconnaissent pleinement la légitimité de la chasse en tant que forme d'utilisation durable des ressources naturelles. Par exemple, la directive « Oiseaux » définit un système général de protection pour l'ensemble des oiseaux sauvages dans l'UE. À titre d'exception, les espèces figurant à l'annexe II de la directive peuvent être chassées dans le respect de certaines règles. La directive « Habitats » établit différents niveaux de protection pour plusieurs listes d'espèces (à l'exception des oiseaux), mais ne dresse pas la liste des espèces autorisées à la chasse.

### **Le réseau Natura 2000**

Le réseau Natura 2000, qui assure une protection aux espèces et aux habitats d'Europe les plus menacés, est l'une des réussites les plus retentissantes des directives Nature de l'UE. Ce réseau bénéficie du fait qu'il est fondé sur les principes de conservation et d'utilisation durable, assurant ainsi la coexistence durable entre les activités humaines et la conservation de la biodiversité, dans laquelle la chasse s'inscrit parfaitement.



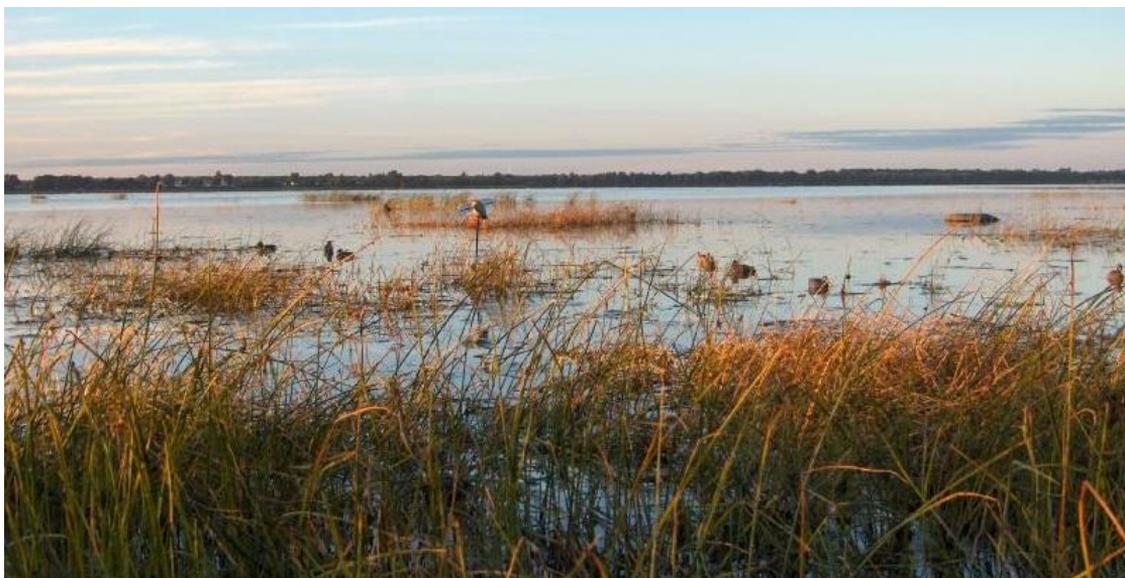
Tourbière  
(habitat figurant à l'annexe I)



Pluvier Doré  
(espèce figurant aux annexes I et II)

Ce rapport révèle que près de 100 projets sont menés sur des sites Natura 2000, appuyant dès lors les recommandations<sup>1</sup> faites précédemment de renforcer les bénéfices mutuels entre la chasse et Natura 2000.

Il est également démontré que de nombreuses espèces figurant à l'annexe I – dès lors protégées par la directive « Habitats » – bénéficient directement des actions entreprises par les chasseurs<sup>2</sup>.



---

<sup>1</sup> Source : Commission européenne, non daté.

<http://ec.europa.eu/environment/nature/info/pubs/docs/factsheets/hunting.pdf>

<sup>2</sup> Voir annexe I.

## **Structure du rapport**

Ce rapport présente les actions qui contribuent directement à la mise en œuvre des directives « Oiseaux » et « Habitats ». Ce faisant, il présente les tendances actuelles des connaissances que la FACE a compilées depuis janvier 2013.

Il est important de souligner que les 221 études de cas qui ont servi de base à ce rapport ne constituent pas une liste exhaustive des actions entreprises sur le terrain.

Dans les prochaines années, d'autres exemples seront répertoriés et permettront dès lors d'améliorer notre compréhension des actions de conservation menées par les chasseurs européens.

La seconde partie du rapport dresse un aperçu des tendances émanant des études de cas. Cette partie se penche d'abord sur les faits marquants. Ensuite, elle propose une évaluation plus détaillée des projets en lien avec chacune des sept sections du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE<sup>3</sup>. Finalement, des exemples de bonnes pratiques sont présentés afin d'illustrer plus en détail la manière dont les activités cynégétiques contribuent à la conservation de la nature



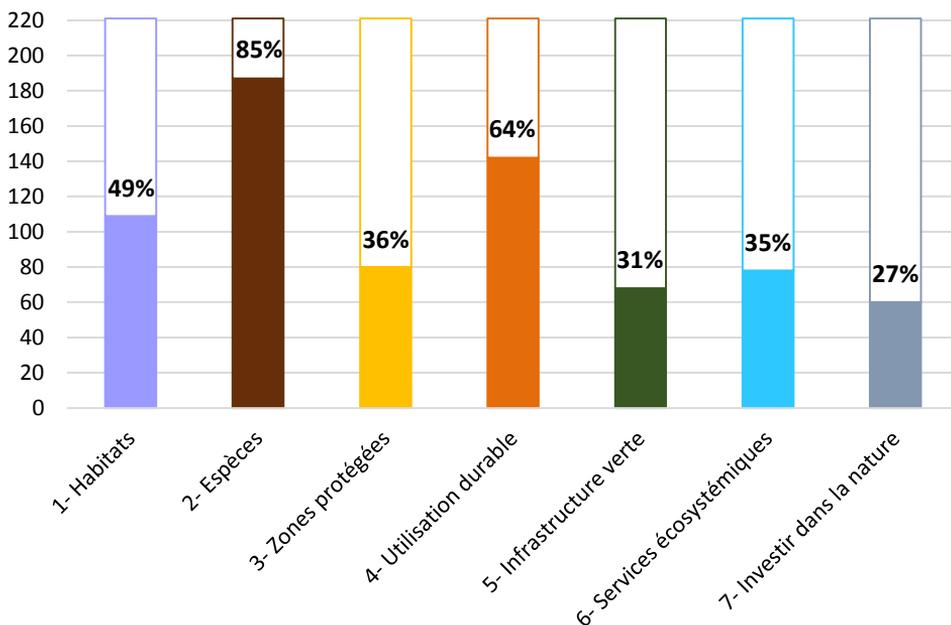
---

<sup>3</sup> Veuillez noter que chaque projet peut contribuer à plusieurs actions.

# FAITS MARQUANTS

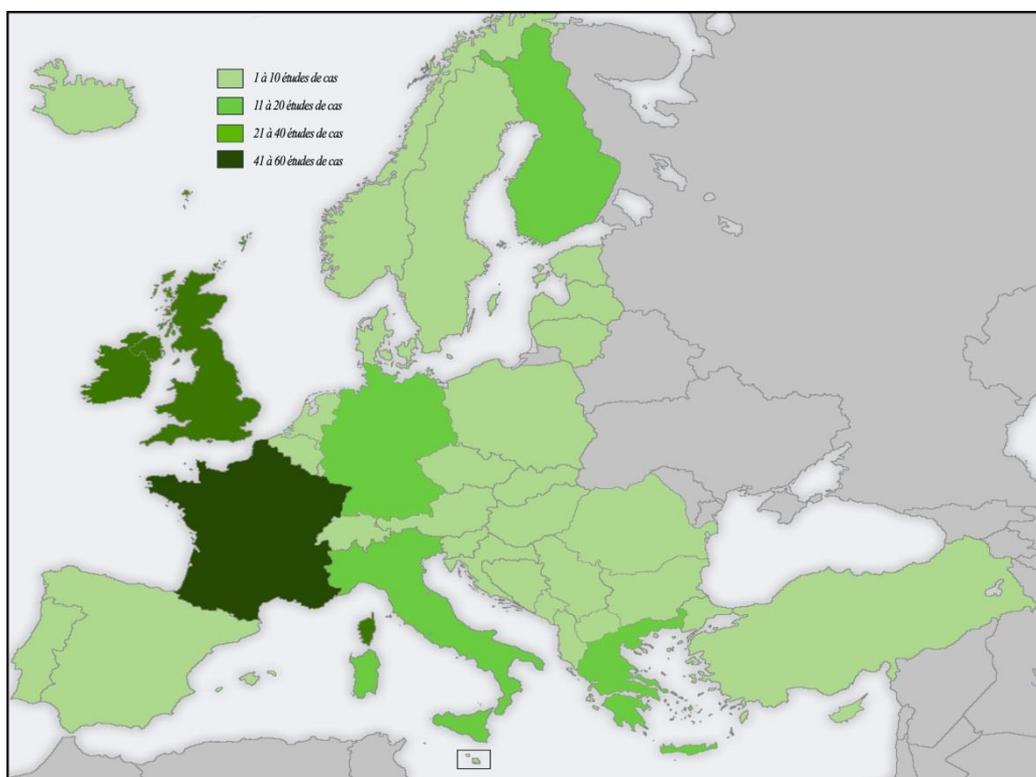
Cette section se penche sur les 221 études de cas compilées entre janvier 2013 et août 2016 en rapport avec les sept sections clés du Manifeste pour la Biodiversité. Elle présente également la répartition géographique des projets.

## Comparaison entre les actions menées par les chasseurs et les 7 sections du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE



**Graphique 1** : Nombre d'études de cas contribuant intégralement ou partiellement à chacune des 7 sections du Manifeste. Une étude de cas peut se rapporter à différentes sections.

Les données montrent que les projets des chasseurs concernent principalement les espèces, les aspects de l'utilisation durable, ainsi que les habitats. Ces projets confirment **l'implication des chasseurs en faveur de la conservation** et leur contribution aux politiques européennes actuelles, qui visent, de manière ambitieuse, à enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2020. Certains de ces projets encouragent et soutiennent d'autres processus et objectifs européens, tels que la gestion des sites Natura 2000, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la participation aux programmes de développement rural dans le cadre de la Politique agricole commune et la lutte contre la mise à mort illégale.



**Figure 1** : Répartition géographique des 221 projets menés par les chasseurs

## **LA CONTRIBUTION DES CHASSEURS À LA MISE EN ŒUVRE DES DIRECTIVES NATURE**

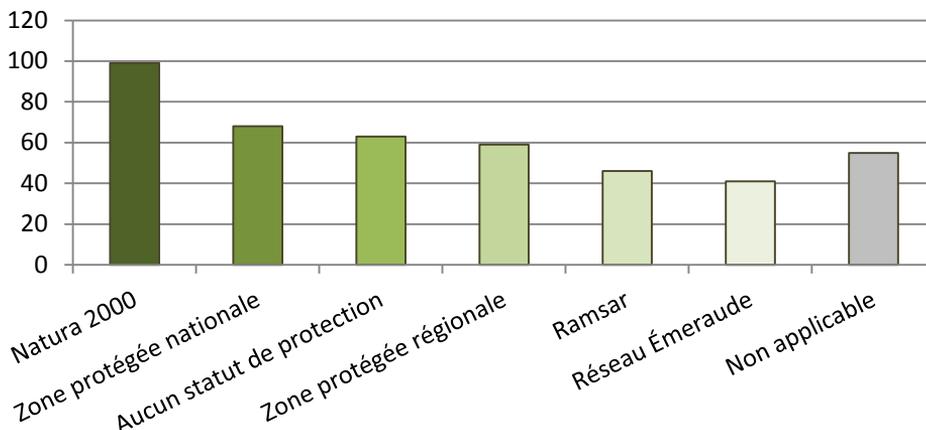
Sur les 221 projets auxquels les chasseurs participent, **43 % sont menés sur des sites Natura 2000**. Cette information est importante, car les États membres de l'UE se voient dans l'obligation de garantir un **état de conservation favorable** des habitats et des espèces présentant un intérêt pour l'UE dans le cadre des directives Nature. Ceci passe par des activités de financement, de suivi, de conservation et de restauration. Le Manifeste pour la Biodiversité montre que les chasseurs contribuent à tous ces aspects et que, par conséquent, Natura 2000 a besoin de leur soutien.

Les données prouvent que 64 projets respectent l'action 3.2 du Manifeste : « *Continuer à promouvoir l'engagement des chasseurs dans la gestion des **zones protégées** en collaboration avec les autorités compétentes et avec d'autres acteurs (notamment en ce qui concerne le réseau Natura 2000)* ».

Dès lors, la chasse durable peut s'avérer être un outil important pour contribuer à la **réalisation des objectifs de conservation de Natura 2000**. Par ailleurs, le Manifeste montre que les pratiques de gestion adoptées par les chasseurs sont bénéfiques non seulement pour les espèces de gibier, mais aussi pour d'autres espèces de faune et de flore protégées ou menacées.

## APERÇU DES 221 PROJETS MENÉS PAR LES CHASSEURS

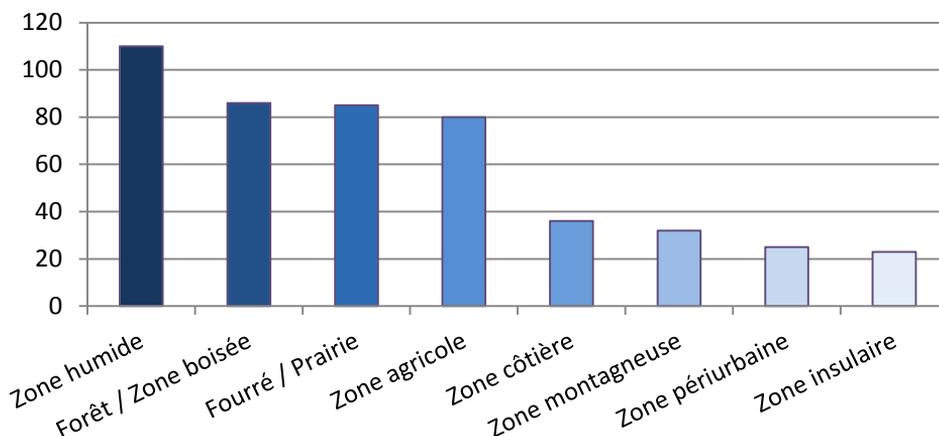
### Statut des zones dans lesquelles des actions sont menées



**Graphique 2 :** Nombre d'études de cas par statut. Une étude de cas peut être menée sur plusieurs types de zones.

Près de la moitié des projets sont menés sur des sites Natura 2000

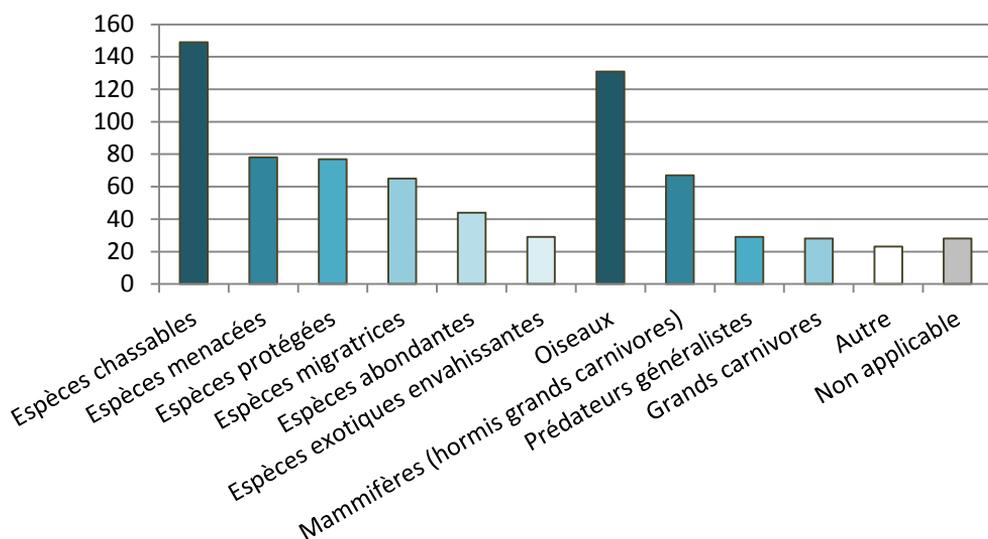
### Types d'habitats qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs



**Graphique 3 :** Nombre d'études de cas par type d'habitat. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs habitats.

**Les zones humides, les forêts/zones boisées et les fourrés/prairies** représentent les habitats les plus couramment gérés par les chasseurs.

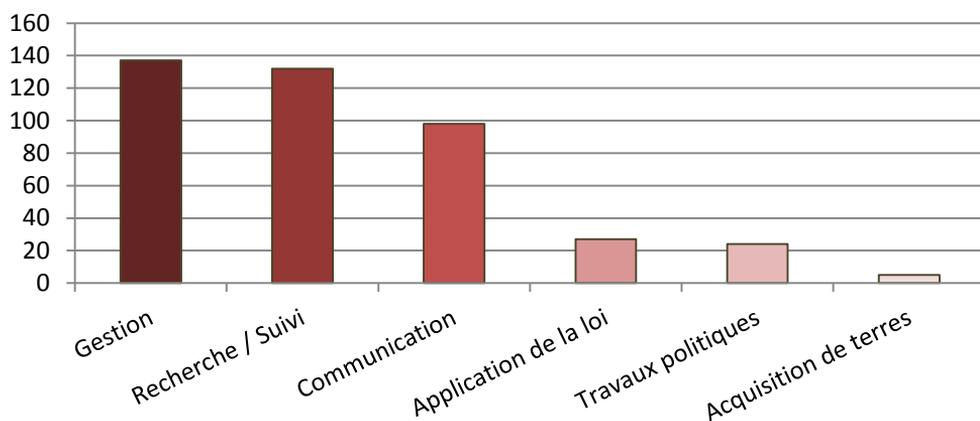
## Groupes d'espèces visées par les actions entreprises par les chasseurs



**Graphique 4 :** Nombre d'études de cas par groupe d'espèces. Une étude de cas peut concerner plusieurs groupes d'espèces.

La majorité des actions menées par les chasseurs se concentrent sur la **conservation des oiseaux**. Sur les 221 exemples recensés, **un tiers** est dédié aux **espèces menacées et/ou protégées**.

## Principales actions menées par les chasseurs



**Graphique 5 :** Nombre d'études de cas par type d'action. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs actions.

La grande majorité des actions menées se concentrent sur la **gestion des habitats/des espèces** et sur la **recherche/le suivi**.

## HABITATS

*« La protection des habitats est un moyen fondamental de préserver la faune et la flore sauvages, maintenant ainsi la biodiversité et les services écosystémiques. Finalement, ce sont les actions individuelles au niveau local qui permettent d'obtenir des résultats significatifs. »*

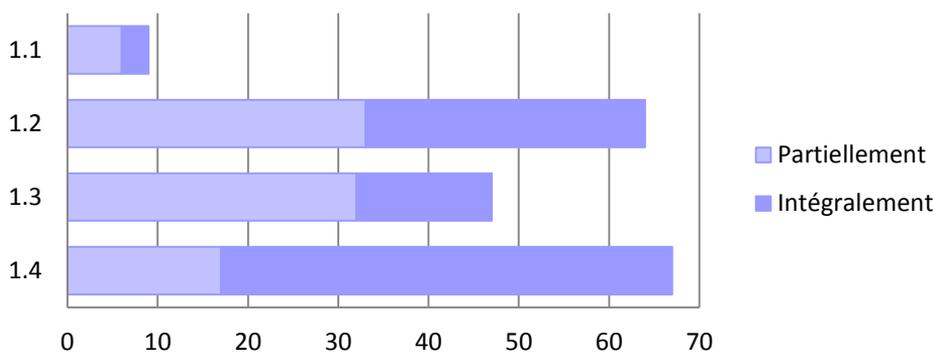
Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

### **Points d'action du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE :**

- 1.1 Développer des stratégies et des politiques pour améliorer les provisions pour habitats au sein de la Politique agricole commune (pilier 1 et pilier 2).
- 1.2 Continuer à travailler en collaboration avec les agriculteurs et les organisations de conservation de la nature en vue de préserver et restaurer la biodiversité des cultures à travers des actions locales.
- 1.3 Collaborer avec les agriculteurs, les forestiers et les organisations de conservation de la nature en vue de développer des politiques et des stratégies pertinentes pour une gestion équilibrée des écosystèmes forestiers et bénéfique pour la biodiversité.
- 1.4 Poursuivre ses efforts au niveau local en vue de préserver et restaurer les zones humides.



## Nombre de projets en rapport avec ces points d'action



**Graphique 6** : Nombre de projets contribuant en tout ou en partie à la section « Habitats ». Remarque : Une étude de cas peut contribuer à plusieurs actions.

### Les chasseurs ont entrepris des actions visant à préserver, restaurer ou améliorer les habitats dans 109 études de cas

En termes de gestion des habitats, les 109 projets montrent des tendances légèrement différentes par rapport à l'aperçu (cf. annexe 1 pour plus de détails). En résumé :

- Conformément au point d'action 1.4, le type d'habitat le **plus communément géré** par les chasseurs est celui des **zones humides (67 études de cas)**.
- Les zones agricoles arrivent en deuxième position, avec 43 études de cas liées aux points d'action 1.1 et/ou 1.2, alors que les fourrés et/ou prairies sont concernées dans 42 études de cas.
- Les **forêts/zones boisées** sont concernées dans 34 études de cas en rapport avec le point d'action 1.3.



## **RESTAURATION DES ZONES HUMIDES POUR LES OISEAUX EN FINLANDE**

Le projet LIFE Lintulahdet (*Bird Bays Life*) a contribué, entre 2003 et 2007, à la restauration de douze sites de zones humides dans lesquels 35 espèces d'oiseaux (figurant à l'annexe I) viennent se reposer ou se reproduire. Les chasseurs finlandais locaux sont parvenus à diminuer le nombre de prédateurs afin d'améliorer la nidification dans ces zones.



*Baie de Laajalahti par Tero Taponen*

Le projet a été mené dans la région d'Uusimaa et dans le sud-est de la Finlande. Il s'est concentré sur la restauration et la gestion d'une zone humide très vaste pour les oiseaux le long des voies de migrations qui longent le Golfe de Finlande. La zone couverte par le projet était d'à peu près 3 630 hectares.

La gestion active de l'habitat visait à restaurer et diversifier les écosystèmes des zones humides. Dans le cadre du projet, les prairies marécageuses et les zones d'eau libre, précédemment dominées par les roseaux, ont été nettoyées et les chasseurs locaux ont réduit le nombre de petits prédateurs. Les populations d'espèces exotiques envahissantes, telles que celles du Vison américain et du Chien viverrin, étaient en augmentation dans les zones humides du sud-est de la Finlande en raison d'une nourriture abondante (œufs, oisillons, et oiseaux adultes).

L'objectif était de réduire le nombre de prédateurs pour améliorer la nidification et que, ensuite, les conseils cynégétiques d'Uusimaa et de Kymi puissent, d'une part, élaborer des plans cynégétiques pour les zones concernées par le projet et, d'autre part, définir des méthodes et des procédures de chasse adaptées.

Les résultats ont été mesurés grâce au recensement des couvées d'oiseaux d'eau et des *Larinae* et au contrôle des prédateurs. La nidification était meilleure dans les zones pour lesquelles un contrôle a été instauré.



*Photographie de la FACE*

Le projet LIFE Lintulahdet a également créé des zones récréationnelles grâce à la construction de tours pour l'observation des oiseaux, l'élaboration de guides cartographiques et l'aménagement de sentiers pédestres. De plus, plusieurs documents et brochures d'information ont été publiés afin de promouvoir les zones humides et de sensibiliser la population.

### **Contacts et sources :**

**Ilpo HUOLMAN** - Gestionnaire de projet

[ilpo.huolman@ely-keskus.fi](mailto:ilpo.huolman@ely-keskus.fi)

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page :

<http://ec.europa.eu/ourcoast/download.cfm?fileID=1334>

## ESPÈCES

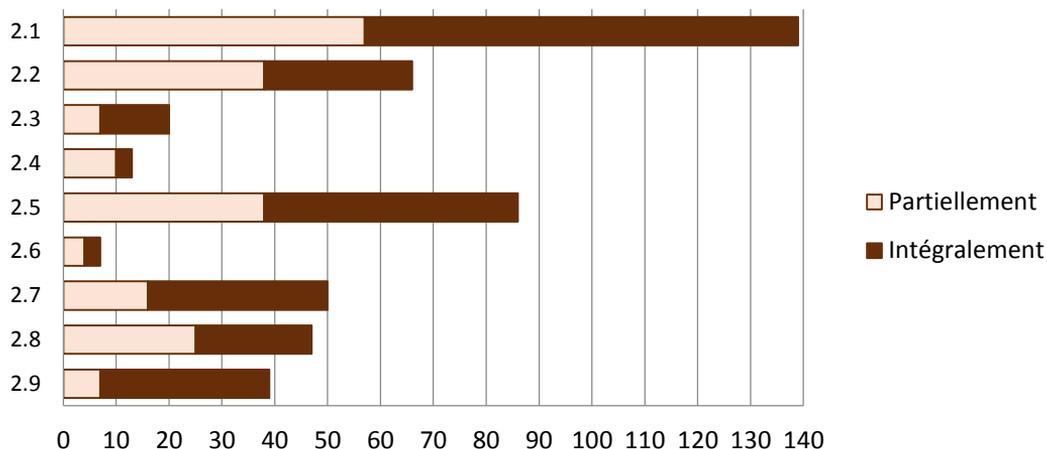
*« Même si le maintien des habitats dans de bonnes conditions est essentiel pour satisfaire les exigences écologiques générales des espèces, certaines espèces peuvent avoir besoin d'une attention particulière dans certaines circonstances. »*

Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

### **Points d'action du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE :**

- 2.1 Encourager les chasseurs à poursuivre leur engagement dans des programmes de surveillance et d'évaluation de l'état des espèces chassables et autres espèces d'animaux sauvages et à mettre en œuvre les mesures de conservation appropriées.
- 2.2 Exposer aux chasseurs des exemples de bonnes pratiques relatives aux programmes d'identification des espèces, aux plans de régulation des prélèvements (cf. limitations de tableaux de chasse), au rétablissement et à la conservation.
- 2.3 Communiquer aux chasseurs la nécessité d'identifier, de contrôler et d'éviter l'introduction d'espèces de faune ou de flore envahissantes.
- 2.4 Contribuer à la formulation de politiques sur des dossiers tels que le contrôle des EEE et la conservation des grands carnivores.
- 2.5 Encourager le développement et l'exécution de plans de gestion et de plans d'action, en particulier pour les espèces considérées à risque.
- 2.6 Contribuer à l'élaboration de guides interprétatifs pour des dossiers comme la chasse en période de conditions climatiques rigoureuses (ex : froid extrême ou temps sec, feux de forêt, déversements accidentels d'hydrocarbures et épizootie)
- 2.7 Poursuivre leur contribution à la conservation des espèces en danger.
- 2.8 Collaborer pour la conservation et l'utilisation durable des oiseaux migrateurs et à la conservation des habitats sur leurs voies de migration.
- 2.9 Encourager l'utilisation durable et le contrôle de l'équilibre écologique des espèces opportunistes répandues et des prédateurs communs.

## Nombre de projets en rapport avec ces points d'action

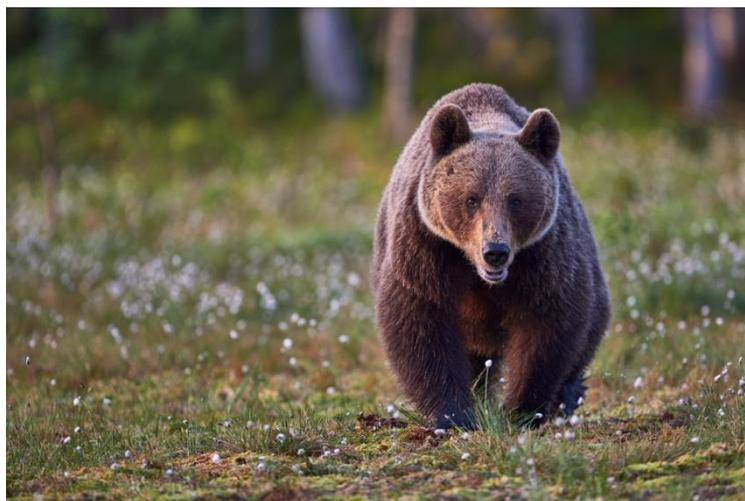


**Graphique 7 :** Nombre de projets contribuant en tout ou en partie à la section « Espèces ». Remarque : Une étude de cas peut contribuer à plusieurs actions.

**Les chasseurs ont entrepris des actions visant à améliorer les connaissances et gérer des espèces qui présentent un intérêt particulier dans 187 études de cas.**

Dans le cadre de la section « Espèces », les 187 projets démontrent que (cf. annexe 2) :

- La plupart des études de cas (125) sont axées sur la recherche et la collecte de données.
- **Deux tiers** des études de cas concernent la **conservation des oiseaux**, et **40 %** de celles-ci se rapportent aux **espèces protégées**.
- En ce qui concerne la restauration des habitats en vue de la conservation des espèces, les zones humides sont les plus concernées (92 études de cas). Elles sont suivies par les fourrés/prairies (80) et les forêts (70).



## RÉTABLISSEMENT DE LA POPULATION DU LYNX PARDELLE EN ESPAGNE ET AU PORTUGAL



*Photographie de iberlince.eu*

Les chasseurs espagnols et portugais ont participé au projet LIFE+IBERLINCE, qui s'est avéré être un véritable succès. Grâce à ce projet, le Lynx pardelle a vu sa population tripler en seulement une dizaine d'années, passant de moins de 100 individus en 2002 à plus de 400 individus en 2015.

Le projet LIFE+IBERLINCE, prévu sur une période de six ans, a été lancé en 2011 en collaboration avec environ vingt parties prenantes des domaines public et privé. Le Lynx pardelle (*Lynx pardinus*) était l'une des espèces de félins sauvages les plus menacées au monde. À présent, après quatre projets consécutifs menés pour le rétablissement de cette espèce, l'UICN a revu à la baisse sa catégorie de menace, passant de « en danger critique d'extinction » à « en danger ».

Le projet visait non seulement à stabiliser les populations de Lynx pardelle en Espagne et réduire le risque d'extinction, mais également à développer une stratégie globale pour la conservation de l'espèce. À cette fin, le gouvernement andalou a mené diverses actions en collaboration avec les propriétaires fonciers et les gestionnaires des terrains de chasse privés. Ces actions visaient, entre autres, à garantir des pratiques de gestion des terres favorables pour les lynx sur une superficie de 194 000 hectares (notamment six sites Natura 2000), à développer un programme d'élevage en captivité et à réintroduire certains individus dans la nature, ainsi qu'à réduire les prélèvements de lapins (principales proies du Lynx).

Grâce à toutes ces actions, il y avait sur le territoire de l'Espagne et du Portugal 404 Lynx pardelle à la fin de l'année 2015. Par ailleurs, chasse zone protégée du Réseau Natura 2000 en Espagne a déjà vu des exemples fructueux de reproduction dans la nature. En mai 2016, le gouvernement andalou a reçu le prestigieux prix Natura 2000 pour la catégorie « Prix du citoyen européen ».



Photographie de iberlince.eu

### **Contacts et sources :**

**Miguel Angel SIMON** - Gestionnaire de projet - Junta de Andalucía

[miguelangel.simon@juntadeandalucia.es](mailto:miguelangel.simon@juntadeandalucia.es)

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les pages :

<http://www.iberlince.eu/index.php/eng/>

<http://www.natura2000award-application.eu/finalist/2226>

## ZONES PROTÉGÉES

*« On n'insistera jamais trop sur l'importance des zones protégées pour la nature et la biodiversité ; le réseau Natura 2000 constitue à cet égard une excellente base pour la conservation de la nature dans l'UE. »*

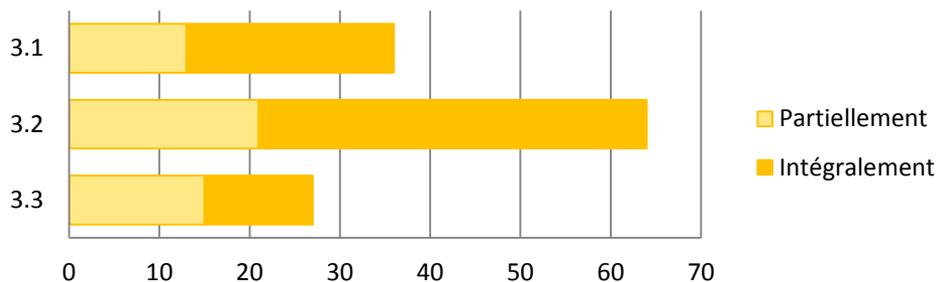
Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

### **Points d'action du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE :**

- 3.1 S'impliquer dans la facilitation du dialogue et la résolution de conflits entre les divers acteurs au sein des zones protégées.
- 3.2 Continuer à promouvoir l'engagement des chasseurs dans la gestion des zones protégées en collaboration avec les autorités compétentes pertinentes et avec d'autres acteurs (notamment concernant Natura 2000).
- 3.3 Compiler des exemples de bonnes pratiques pour la communauté cynégétique et le grand public.



## Nombre de projets en rapport avec ces points d'action



**Graphique 8** : Nombre de projets contribuant en tout ou en partie à la section « Zones protégées ». Remarque : Une étude de cas peut contribuer à plusieurs actions.

### Les chasseurs ont entrepris des actions liées à la gestion des zones protégées et à la sensibilisation à ces zones dans 80 études de cas.

Dans le cadre de la section « Zones protégées », les 80 projets démontrent que (cf. annexe 3) :

- **70 %** des projets sont menés sur des **sites Natura 2000** (55 études de cas). Les autres zones protégées incluent des parcs nationaux et régionaux, des sites Ramsar, etc.
- Les actions concernent principalement la **gestion des espèces/habitats (63 études de cas)** et les **activités de communication (52 études de cas)**.
- Il est intéressant de remarquer que les habitats touchés dans les zones protégées diffèrent de ceux montrés dans le graphique 3, et ce, car les habitats forestiers obtiennent la quatrième place, et non la deuxième, lorsque les 221 projets sont pris en compte.



## RESTAURATION D'UNE FORÊT ALLUVIALE EN FLANDRE (BELGIQUE)



Photographie de Bert Claes

Ce projet de restauration de zone humide se déroule en Flandre (Belgique) sur un terrain de 30 hectares appartenant à un chasseur. Ce site fait partie d'une Zone spéciale de conservation (ZSC) du réseau Natura 2000. L'objectif visé est de restaurer un habitat figurant à l'annexe I de la directive « Habitats », à savoir une forêt alluviale qui abrite l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*).

Entre 2012 et 2013, grâce au soutien financier de l'*Agentschap voor Natuur en Bos* (Agence flamande pour la nature et les forêts), aux subsides Natura 2000 et à l'assistance des chasseurs sur le terrain, plusieurs actions de restauration ont été mises en place. Le projet vise principalement trois objectifs du point de vue de la gestion : contrôle des plantes exotiques envahissantes, création d'un habitat favorable aux tritons et reforestation écologique du site.

Les plantes exotiques envahissantes, telles que le Cerisier noir (*Prunus serotina*) et la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), ont été gérées de sorte à limiter leur expansion. Afin d'éviter toute recolonisation, M. Dries Claes, propriétaire du site, gèrera ces espèces végétales pendant plusieurs années.

Trois étangs ont été créés afin de favoriser un habitat plus diversifié pour les amphibiens, à l'instar du Triton crêté (*Triturus cristatus*), espèce sensible à la pollution.

La famille Claes est consciente que ce projet prendra du temps. En effet, pour parvenir à créer un écosystème durable de forêt alluviale, il est nécessaire que la forêt traverse différentes phases et que le sol se régénère. Ce processus pourrait se produire naturellement. Toutefois, il a été décidé d'y contribuer en plantant des espèces d'arbres indigènes, comme le Cerisier à grappes (*Prunus padus*). Dans ce cas, l'indicateur de la gestion durable de la forêt consiste à avoir moins de 10 % d'espèces exotiques, tout en gardant 4 % de bois mort.

Après une période d'un an, 10 000 arbres ont été plantés et les étangs ont été adaptés aux tritons et à leurs proies potentielles. Néanmoins, le travail ne s'arrête pas là : le propriétaire du site, véritable passionné, prône activement ce type de gestion auprès des autres propriétaires fonciers et des organisations environnementales.



*Photographie de Bert Claes*

### **Contacts et sources :**

**Valérie VANDENABEELE** - Gestionnaire de projet Natura 2000 - Vereniging Vlaanderen

[valerie.vandenabeele@privaatbeheer.be](mailto:valerie.vandenabeele@privaatbeheer.be)

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page :

[http://www.landelijk.vlaanderen/wp-content/uploads/2015/06/Landeigenaar\\_nr61.pdf](http://www.landelijk.vlaanderen/wp-content/uploads/2015/06/Landeigenaar_nr61.pdf)

## UTILISATION DURABLE

*« L'UE en particulier, le Conseil de l'Europe et la Convention sur la diversité biologique ainsi que d'autres accords environnementaux internationaux (la Convention sur les espèces migratrices ; l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie ; etc.) reconnaissent tous la légitimité de la chasse comme étant une forme d'utilisation de la nature ».*

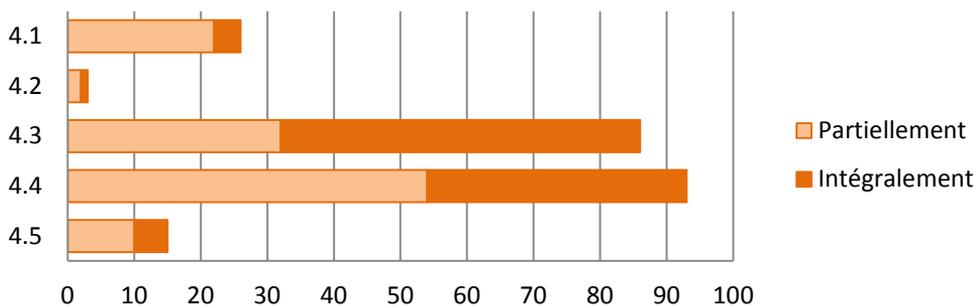
Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

### **Points d'action du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE :**

- 4.1 Veiller à améliorer la compréhension générale des principes de l'utilisation durable et de leur mise en œuvre, tels qu'ils sont promus par les Principes d'Addis-Abeba de la CDB et par la Charte européenne de la Chasse et de la Biodiversité du Conseil de l'Europe.
- 4.2 Orienter les efforts en vue de l'élaboration d'une nouvelle initiative pour une utilisation durable de la faune sauvage, complémentaire à l'Initiative pour une Chasse Durable, avec représentation crédible et soutien de la part des utilisateurs de la faune sauvage.
- 4.3 Encourager la collecte de données de tableaux de chasse et de statistiques de populations et faciliter les recherches pour évaluer la durabilité des pratiques cynégétiques.
- 4.4 Chercher des moyens d'engager et d'organiser les chasseurs locaux et leurs connaissances et expériences, en vue d'une bonne gestion et de bonnes pratiques pour la mise en œuvre des politiques Nature et Biodiversité de l'UE.



## Nombre de projets en rapport avec ces points d'action



**Graphique 9** : Nombre de projets contribuant en tout ou en partie à la section « Utilisation durable ». Remarque : Une étude de cas peut contribuer à plusieurs actions.

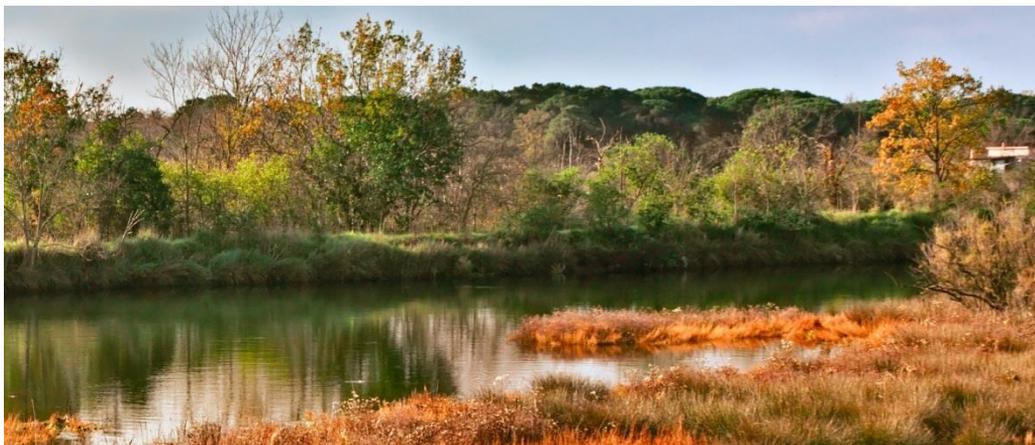
### Les chasseurs ont entrepris des actions liées au suivi des populations et à l'utilisation durable dans 142 études de cas.

Sur les 142 projets menés dans le cadre de la section « Utilisation durable » (cf. annexe 4) :

→ La **recherche (70%)** et les **activités de gestion (50%)** sont les plus représentées.

→ Près de la **moitié** des études de cas incluent des travaux de conservation visant les habitats des **zones humides (64)**, des **forêts (62) et/ou des zones agricoles (62)**.

→ Trois quarts des études de cas compilées sont consacrées aux espèces autorisées à la chasse (104). Les oiseaux sont visés dans plus de la moitié des études de cas (84).



## **ENREGISTREMENT DES PARAMÈTRES DE PRÉLÈVEMENTS EN GRÈCE ET SUIVI DE LA DYNAMIQUE DES POPULATIONS D'ESPÈCES DE GIBIER**

Avant 1995, la Grèce ne disposait ni de données scientifiques ni de données statistiques relatives aux prélèvements de chasse dans le pays. Par ailleurs, il a souvent été remarqué que les données - subjectives - relatives aux populations de gibier et aux activités cynégétiques du pays étaient publiées par plusieurs sources.

La Confédération des chasseurs helléniques (*Κυνηγετική Συνομοσπονδία Ελλάδας*) a décidé de lancer le projet Artemis I afin de remédier à ces lacunes et développer un cadre permettant de garantir la chasse durable et la gestion des populations de gibier en Grèce. Le projet Artemis I s'est avéré être fructueux.



*Photographie de la FACE*

Ce projet est mené par la Confédération des chasseurs helléniques en collaboration avec les sept fédérations de chasse et les 259 clubs de chasse du pays. Il est mené exclusivement par des chasseurs. Ces derniers complètent un questionnaire statistique avec les résultats quotidiens de leurs tableaux de chasse pendant toute la durée de la saison de chasse. Le questionnaire se rapporte à dix variables différentes, qui sont étudiées lors de chaque chasse, et à l'ensemble des espèces autorisées à la chasse en Grèce (c'est-à-dire 32 espèces d'oiseaux et cinq espèces de mammifères).

Le coût direct de la mise en œuvre du projet s'élève à 30 000 EUR par an. Ce budget est entièrement financé par les chasseurs helléniques et prévoit le financement d'une équipe scientifique chargée de coordonner le projet. Cette équipe se compose de trois chercheurs principaux, de deux stagiaires et d'un professeur universitaire, ce dernier étant le chercheur en chef.

Après 21 années de travail, les résultats du projet Artemis I ont démontré que la chasse en Grèce était une activité durable. Le nombre d'individus prélevés/observés chaque année pour les espèces telles que la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) a été remarquablement stable pendant toute la durée du projet.



Photographie de [ksellas.gr](http://ksellas.gr)

**Contacts et sources :**

**Nikolaos PAPANODIMAS**- Président de la Confédération des chasseurs helléniques

[info@ksellas.gr](mailto:info@ksellas.gr)

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page :

[http://www.ksellas.gr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=161&Itemid=204](http://www.ksellas.gr/index.php?option=com_content&view=article&id=161&Itemid=204)

## INFRASTRUCTURE VERTE

*« Le concept d'infrastructure verte vise à permettre aux zones naturelles existantes de se reconnecter et à améliorer la qualité écologique générale de la ruralité au sens large. Une infrastructure verte permettra également de préserver des écosystèmes sains afin qu'ils continuent de fournir de précieux services à la société ».*

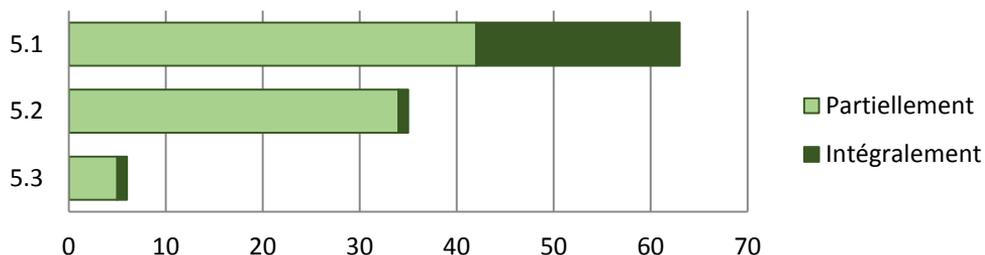
Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

### **Points d'action du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE :**

- 5.1 Continuer à promouvoir, dans la mesure du possible, la gestion durable des territoires de chasse, à travers des systèmes de coordination et de coopération volontaires destinés à préserver une infrastructure verte essentielle à la conservation de la nature au niveau des paysages, à protéger ainsi les écosystèmes et à augmenter la connectivité du paysage et sa capacité d'adaptation au changement climatique.
- 5.2 Démontrer et expliquer activement les mesures de gestion avérées fructueuses dans les territoires de chasse soutenant l'infrastructure verte.
- 5.3 Contribuer activement au développement de politiques pour une infrastructure verte au sein de l'UE.



## Nombre de projets en rapport avec ces points d'action



**Graphique 10** : Nombre de projets contribuant en tout ou en partie à la section « Infrastructure verte ».  
Remarque : Une étude de cas peut contribuer à plusieurs actions

**Les chasseurs ont entrepris des actions qui contribuent à la mise en œuvre des principes de l'infrastructure verte dans 68 études de cas.**

Sur les 68 projets menés dans le cadre de la section « Infrastructure verte » (c.f. annexe 5) :

- La plupart d'entre eux se rapportent à la **gestion des espèces et/ou des habitats** (61 études de cas) et à la **communication** (38 études de cas).
- **Deux tiers** des études de cas comprennent des activités menées sur des **zones humides** (43). Les oiseaux sont concernés dans la moitié des études de cas, et les **espèces migratrices** dans un tiers des cas.



## **PROJET *LEBENSRAUM KORRIDORE* DANS LE HOLSTEIN**

Le projet *Lebensraum Korridore* dans le Holstein vise à restaurer la connectivité écologique de l'arrondissement de Segeberg (nord de l'Allemagne). La fragmentation des espèces et des habitats résulte principalement de la construction de deux autoroutes. L'un des grands objectifs du projet était de développer la connectivité des habitats en collaboration avec diverses parties prenantes, à l'instar des chasseurs de l'arrondissement du Segeberg. Plusieurs actions ont été organisées pour différents habitats, notamment :

- La construction d'un pont vert au-dessus de l'autoroute afin de reconnecter la forêt. Les cervidés et sangliers sont à présent observés quotidiennement grâce à des appareils photographiques placés sur le pont. Le pont facilite également le déplacement des scarabées, des sauterelles et des serpents.
- Renforcer la coopération entre les propriétaires fonciers et la Fondation pour la conservation de la nature afin d'améliorer le niveau de conservation de la nature des treize hectares visés. Cette initiative repose sur la restauration et la création de zones humides, le maintien d'habitats ouverts par le biais du pâturage extensif, ainsi que sur un accord relatif à la gestion du sanglier.



*Photographie de lebensraumkorridore.de*

- Relier les sites de tourbières (landes) isolés, grâce à la création de couloirs durables, et ce pour maintenir et améliorer le niveau de conservation de ce type d'habitat.
- Réhumidifier les zones humides précédemment converties en terres arables et créer des tunnels pour la Loutre (*Lutra lutra*) afin que cette espèce se déplace de manière sécurisée et dispose d'un habitat adapté. Ces tunnels sont également destinés à d'autres animaux, tels que la Grenouille des champs (*Rana arvalis*), le Triton crêté (*Triturus cristatus*), le Pélobate brun (*Pelobates fuscus*) ou la Vipère péliade (*Vipera berus*).

Les chasseurs participent à divers aspects de ce projet : communication avec les propriétaires fonciers, acquisition de terres pour les mesures de conservation de la nature et activités de suivi.

### **Contacts et sources :**

**Oliver STONE** et **Jasper MÜLLER**, Coordinateurs - Kreis Segeberg eV Greening

[olistein@aol.com](mailto:olistein@aol.com)

[jasper\\_mueller@web.de](mailto:jasper_mueller@web.de)

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page :

<http://www.lebensraumkorridore.de/home/>



Photographie de lebensraumkorridore.de

## SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

*« Ce sont souvent les chasseurs qui, en tant qu'utilisateurs des services écosystémiques et gestionnaires partiels des écosystèmes, conservent activement les habitats à large échelle et contribuent ainsi à la résilience et à la restauration des écosystèmes ».*

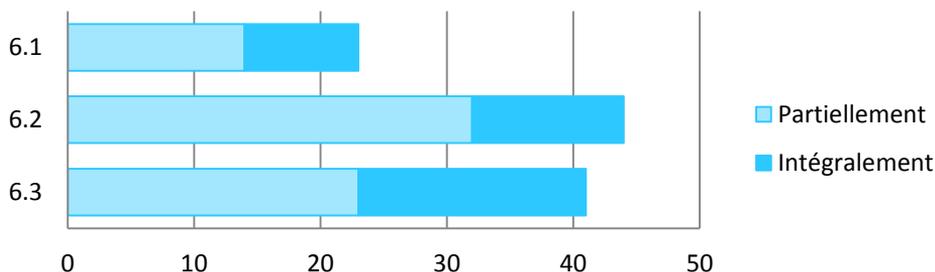
Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

### Points d'action du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE :

- 6.1 Essayer d'améliorer l'information sur les écosystèmes et sur les services qu'ils fournissent, en continuant à s'impliquer dans la recherche collaborative et la surveillance, en vue de valoriser les atouts de la biodiversité.
- 6.2 Essayer d'améliorer la compréhension générale du rôle important des écosystèmes sains et résistants et des services fournis par ces écosystèmes, en s'impliquant dans des programmes de sensibilisation et des activités éducatives destinées aux chasseurs et au grand public.
- 6.3 Prôner que les travaux de conservation entrepris par les chasseurs locaux contribuent à la préservation et à l'amélioration des écosystèmes fonctionnels.



## Nombre de projets en rapport avec ces points d'action



**Graphique 11** : Nombre de projets contribuant en tout ou en partie à la section « Services écosystémiques ». Remarque : Une étude de cas peut contribuer à plusieurs actions.

### Les chasseurs ont entrepris des actions qui contribuent à la compréhension et à la gestion des services écosystémiques dans 78 études de cas

Sur les 78 projets menés dans le cadre de la section « Services écosystémiques » (c.f. annexe 6) :

- La **majorité** des projets sont consacrés à la **gestion des espèces et/ou des habitats** (60 études de cas).
- La **communication** représente la **deuxième activité principale** (49 études de cas). Elle s'apparente au point d'action 6.2.
- Conformément au point d'action 6.1, la **recherche et le suivi** constituent la **troisième activité principale** (28 études de cas).



## ÉTUDE DE CAS : GESTION DU PARC NATIONAL DE CAIRNGORMS



*Photographie de cairngorms.co.uk*

Le Parc national de Cairngorms, situé dans le nord de l'Écosse, est le plus grand parc national du Royaume-Uni (superficie de 4 528 km<sup>2</sup>). Le Parc national abrite plusieurs habitats et de nombreuses espèces menacées.

Afin de préserver la richesse écologique et culturelle du parc, le projet de recherche européen OpenNESS s'est associé avec le Groupe « Cairngorms Nature Strategy » pour évaluer et promouvoir les services écosystémiques et le capital naturel dans le cadre de la gestion durable des terres.

Lancé en 2000, ce projet vise principalement à améliorer la gestion du Parc national de Cairngorms. Au vu des différentes zones et des différents objectifs, quatre sous-projets ont été créés :

1. Planification de la gestion durable ;
2. Planification de la compétitivité ;
3. Bien-être humain ;
4. Gestion durable.



*Photographie de cairngorms.co.uk*

L'Association des gardes-chasse écossais participe aux processus de prise de décisions et d'optimisation des services écosystémiques et du capital naturel. Un logiciel SIG est utilisé pour cartographier les services écosystémiques. Par ailleurs, l'Association recueille des données auprès des acteurs locaux pour évaluer la présence/l'absence de services écosystémiques.

En ce qui concerne le sous-projet consacré au domaine de Glenlivet, les chasseurs contribuent à l'appréciation de l'évaluation économique de la zone sur la base de différents critères, tels que la valeur estimée de la chasse et de la pêche. Ces activités récréationnelles ont été converties en termes monétaires : la valeur économique de la chasse s'élève à 25 livres sterling par personne par an, tandis que celle de la pêche est estimée à 547 livres sterling par personne par an. Les résultats de cette étude de cas sont pertinents pour d'autres paysages ruraux mixtes à travers l'Europe et au-delà.

**Contacts et sources :**

**Jan DICK** - Physiologiste du paysage au Centre d'écologie et d'hydrologie (Écosse)

[jand@ceh.ac.uk](mailto:jand@ceh.ac.uk)

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page :

<http://www.openness-project.eu/node/62>

## INVESTIR DANS LA NATURE

« Les chasseurs paient leur part depuis longtemps tant en espèces qu'en nature. Les chasseurs et les autres utilisateurs de la faune sauvage consacrent également une partie considérable de leur temps et de leurs efforts à des travaux de conservation de la nature tout au long de l'année. Outre les effets positifs sur l'environnement, ces actions améliorent nos connaissances de la nature ».

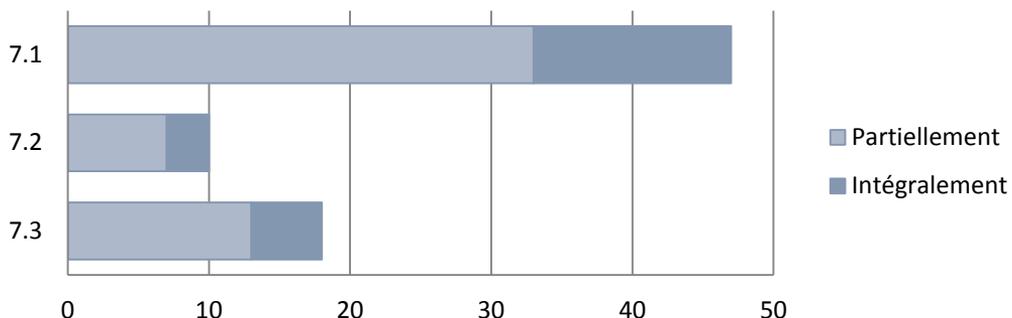
Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

### Points d'action du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE :

- 7.1 Améliorer la compréhension générale de la trajectoire des ressources investies par les chasseurs dans le cadre des écosystèmes, afin de pouvoir mieux cibler et valoriser les investissements dans la nature.
- 7.2 Examiner et encourager le développement d'outils économiques (*biodiversity banking*, primes fiscales, subsides, financements) destinés à soutenir les mesures de conservation de la nature associées à une utilisation durable de la nature, comme la chasse, en vue de trouver des solutions à long terme pour la conservation de la biodiversité.
- 7.3 Encourager les actions associées à la chasse, à travers des projets de développement rural générant de l'emploi, des affaires et d'autres activités économiques soutenant la nature.



## Nombre de projets en rapport avec ces points d'action



**Graphique 12** : Nombre de projets contribuant en tout ou en partie à la section « Investir dans la nature ». Remarque : Une étude de cas peut contribuer à plusieurs actions.

### Les chasseurs ont entrepris des actions liées aux programmes de développement rural et autres outils économiques dans 60 études de cas

Il est important de mettre en évidence que ces points d'action ne tiennent pas compte de l'investissement important que représente le travail fourni par les chasseurs à titre volontaire dans le cadre de ces projets. En ce qui concerne le financement direct, il est possible de dire que dans **66 %** des projets, les chasseurs participent (en tout ou en partie) au **financement des projets**. Par ailleurs, les projets sont menés **de manière volontaire** dans **91 %** des cas (cf. annexe 7).



## **COMBINER LA PROTECTION DE LA NATURE ET LES ACTIVITÉS CULTURELLES DANS LE MINERVOIS, EN FRANCE**



*Photographie de facebook.com/SitesNatura2000Minervois*

La région du Languedoc-Roussillon est couverte par deux sites Natura 2000 : la Zone spéciale de conservation (ZSC) « Causses du Minervois » et la Zone de protection spéciale (ZPS) « Minervois ». Le premier site vise à préserver les habitats naturels et les espèces, tandis que le second se concentre sur la conservation d'habitats présentant un intérêt pour les populations d'oiseaux.

Lancés en 2014, ces projets poursuivent principalement l'objectif de maintenir et de restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats dans le Minervois. Plusieurs membres des Fédérations départementales des chasseurs de l'Aude et de l'Hérault participent aux projets afin de garantir que les obligations relatives à la conservation de la nature sont respectées, tout en développant des activités économiques, sociales et culturelles sur les sites.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs objectifs de conservation ont été proposés :

- Maintenir et restaurer les milieux ouverts du site en conservant la mosaïque agricole ;
- Conserver et restaurer les éléments paysagers ayant une fonction dans le cycle de vie des espèces ;
- Réduire et supprimer les menaces pesant sur les habitats et les espèces ;
- Augmenter la valeur biologique des peuplements forestiers ;
- Améliorer les connaissances sociales sur les habitats et les espèces ;
- Sensibiliser, former et impliquer les acteurs dans la démarche Natura 2000.

La création et la conservation d'étangs et de garennes artificielles font partie des actions menées depuis 2014. L'objectif est de favoriser une augmentation de la population du Lapin de garenne, proie pour de nombreux rapaces tels que le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*). Par ailleurs, des quotas de chasse et un moratoire sur la chasse au lapin ont été instaurés sur le site de mise en œuvre (dans un rayon de 150 m autour des garennes) afin d'augmenter la densité des populations de lapins.



Photographie de [facebook.com/SitesNatura2000Minervois](https://www.facebook.com/SitesNatura2000Minervois)

### **Contacts et sources :**

**Laurent COURNAULT** - Chargé de Mission, Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon

[lcournault@chasseurdefrance.com](mailto:lcournault@chasseurdefrance.com)

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page :

<http://sites-du-minervois.n2000.fr/les-sites-du-minervois/enjeux-et-objectifs>

# CHASSEURS POUR LA NATURE : REMARQUES FINALES

Les projets abordés dans ce rapport diffèrent les uns des autres en termes de taille, de localisation, d'organisation et de durée. Toutefois, ils ont deux aspects communs : i) **les chasseurs y participent** (avec d'autres acteurs ou non) et ii) **l'objectif visé est la conservation de la nature**. Par conséquent, la motivation des chasseurs à conserver la biodiversité est évidente et les moyens entrepris pour y parvenir sont nombreux.

*« On n'insistera jamais trop sur l'importance des zones protégées pour la nature et la biodiversité ; le réseau Natura 2000 constitue à cet égard une excellente base pour la conservation de la nature dans l'UE. En même temps, les directives « Oiseaux » et « Habitats » laissent place à la flexibilité en autorisant les activités socio-économiques dans les sites Natura 2000 [...] »*

Manifeste pour la Biodiversité de la FACE, section « Zones protégées »

Le fait que près de la **moitié des projets sont menés sur des sites Natura 2000** démontre l'engagement des chasseurs dans la mise en œuvre des directives Nature. En outre, cet engagement en faveur de la conservation des habitats et des espèces vulnérables existait bien avant l'élaboration des directives Nature. Cette passion ancestrale pour la préservation des espaces naturels a notamment contribué au développement du réseau Natura 2000.



Ce rapport montre que c'est l'intérêt que la nature offre aux chasseurs qui les pousse à la conserver. La solution - et le grand défi - pour l'avenir serait donc de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles afin que les chasseurs et les autres parties prenantes y trouvent un intérêt direct. Lorsque de telles **symbioses** sont établies, la conservation de la nature se fait sans le moindre effort.

# LE PROCESSUS DU MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITÉ : PROCHAINES ÉTAPES

*« Nous instaurerons un système de rapports et de révision à échéances régulières afin de prouver que la contribution des chasseurs à la conservation de la biodiversité est conforme aux décisions prises par la Communauté européenne et internationale et reste centrée sur les priorités entendues et les exigences du public ».*

34<sup>ème</sup> point d'action du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

Finalement, le deuxième rapport sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE est fondé sur 221 projets menés à travers l'Europe et au-delà. Quarante études de cas supplémentaires ont été analysées par rapport à l'année passée. L'objectif de demain est d'augmenter le nombre de projets de conservation impliquant les chasseurs et de les étendre d'un point de vue géographique.

En 2017, un site internet dédié au Manifeste pour la Biodiversité et aux actions entreprises par les chasseurs en faveur de la biodiversité sera lancé. La FACE élaborera également une brochure résumant les principaux points du rapport afin de soutenir nos activités de communication.

Pour davantage d'informations, veuillez consulter les sites Internet [www.face.eu](http://www.face.eu) et [www.biodiversitymanifesto.com](http://www.biodiversitymanifesto.com)



## **COORDONNÉES**

Pour de plus amples informations sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE et ses résultats, veuillez contacter [info@face.eu](mailto:info@face.eu)

Adresse : Rue F. Pelletier 82, B-1030 Bruxelles

Téléphone : +32 2 732 69 00



## LIENS UTILES

- **Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie** - [www.unep-aewa.org/fr/](http://www.unep-aewa.org/fr/)
- **Manifeste pour la Biodiversité de la FACE** - [www.biodiversitymanifesto.com](http://www.biodiversitymanifesto.com)
- **Convention sur la diversité biologique** - [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- **Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)** - <http://www.cms.int>
- **Conseil de l'Europe** - <http://www.coe.int>
- **Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 – Notre assurance vie, notre capital naturel** - [ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/2020.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/2020.htm)
- **Bilan de qualité des directives « Oiseaux » et « Habitats »** - [ec.europa.eu/environment/nature/legislation/fitness\\_check/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/fitness_check/index_en.htm)
- **Commission européenne – DG Environnement** - [ec.europa.eu/environment/nature/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/index_en.htm)
- **Infrastructure verte** - [ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/index_en.htm)
- **Union internationale pour la conservation de la nature** - <https://www.iucn.org/fr>
- **Réseau Natura 2000** - [ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm)
- **Convention de Ramsar** - <http://www.ramsar.org/fr>
- **Programmes de développement rural** - [http://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020/country-files\\_fr](http://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020/country-files_fr)
- **Rapport 2015 sur l'État de la nature** - [ec.europa.eu/environment/nature/pdf/state\\_of\\_nature\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/environment/nature/pdf/state_of_nature_en.pdf)

## REMERCIEMENTS

Le Groupe de travail sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

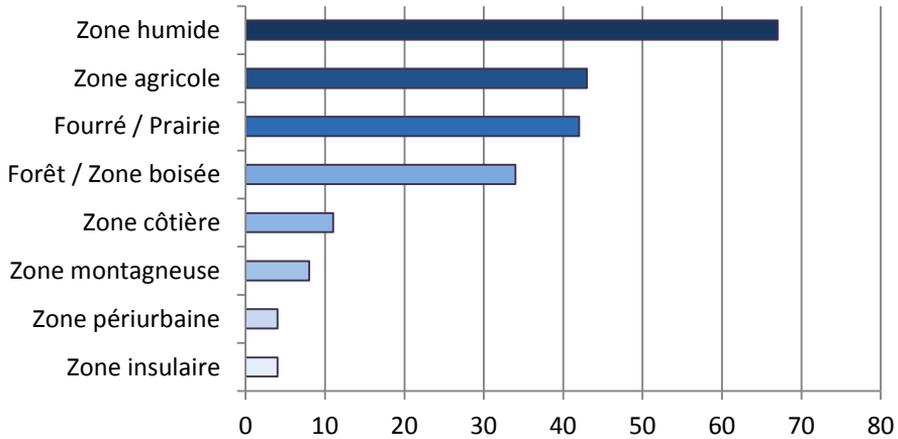
Rapport rédigé par : Monia Anane, le Dr David Scallan et Berta Redondo

Mise en page : Berta Redondo et Monia Anane

# ANNEXES

## ANNEXE 1 – SECTION « HABITATS »

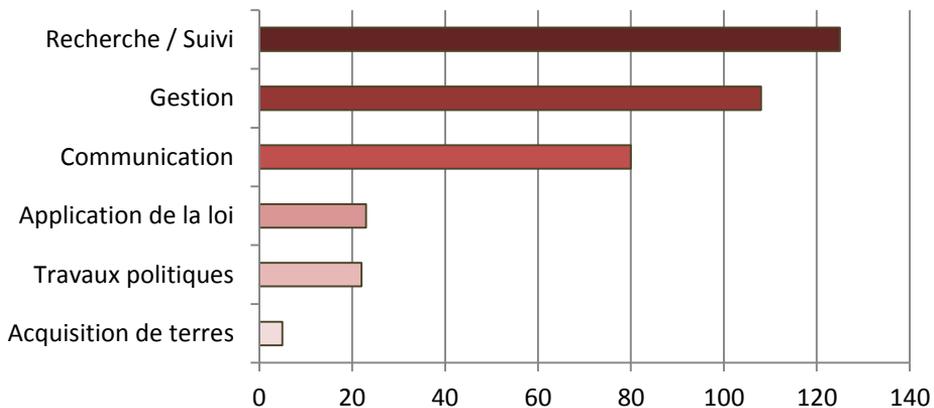
### Habitats concernés par les actions des chasseurs



**Annexe 1.1 :** Nombre d'études de cas par type d'habitat. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs habitats.

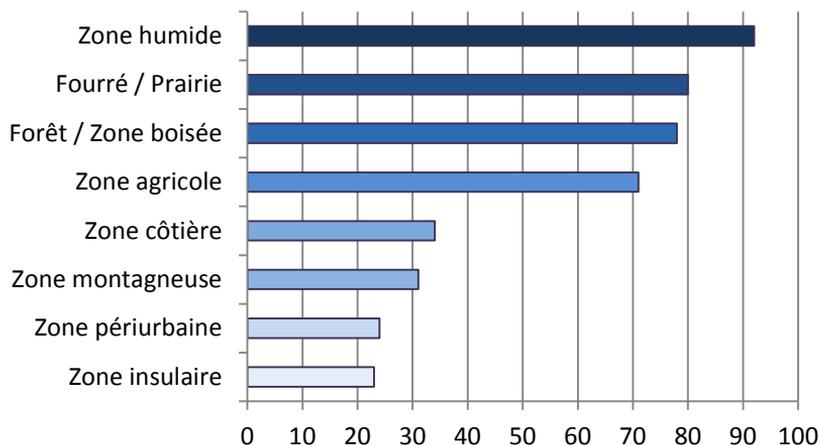
## ANNEXE 2 – SECTION « ESPÈCES »

### Actions menées par les chasseurs pour la conservation des espèces



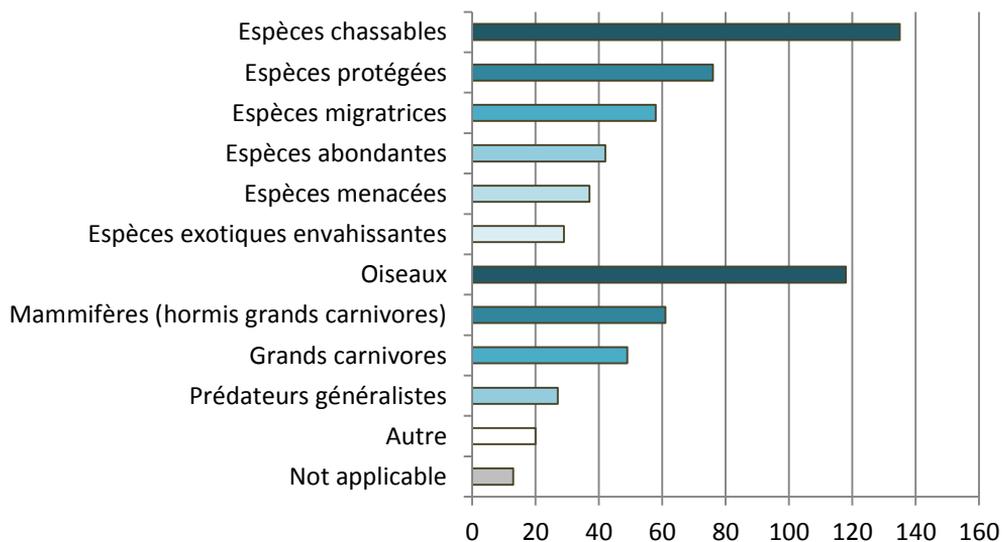
**Annexe 2.1 :** Nombre d'études de cas par type d'action. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs actions.

### Types d'habitats qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs pour la conservation des espèces



**Annexe 2.2 :** Nombre d'études de cas par type d'habitat. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs habitats.

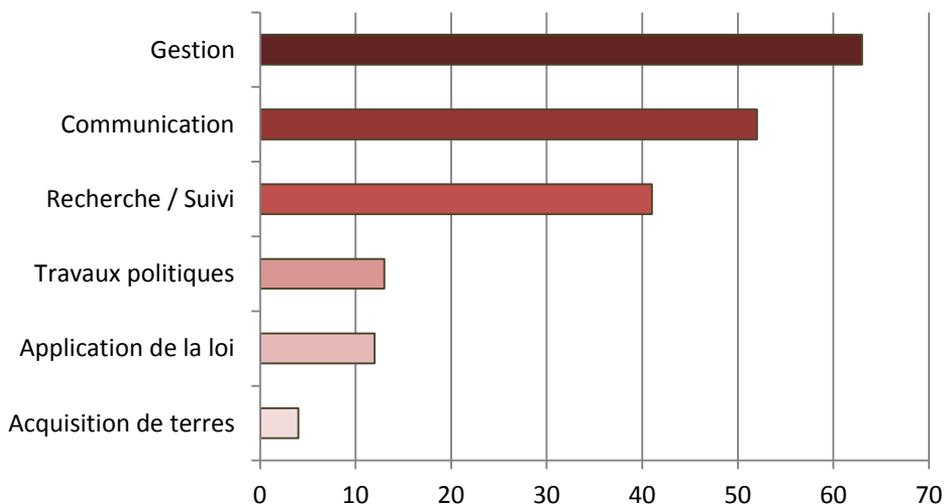
### Groupes d'espèces qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs



**Annexe 2.3 :** Nombre d'études de cas par groupe d'espèces. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs groupes d'espèces.

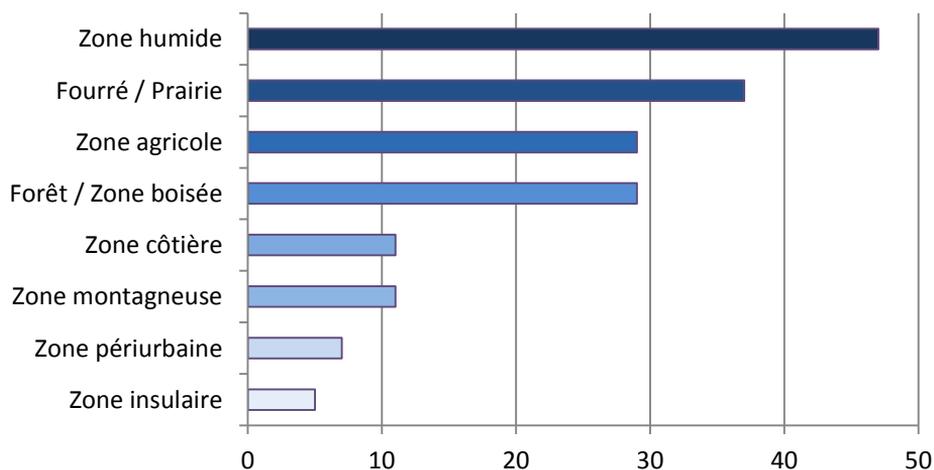
## ANNEXE 3 – SECTION « ZONES PROTÉGÉES »

### Actions menées par les chasseurs dans les zones protégées



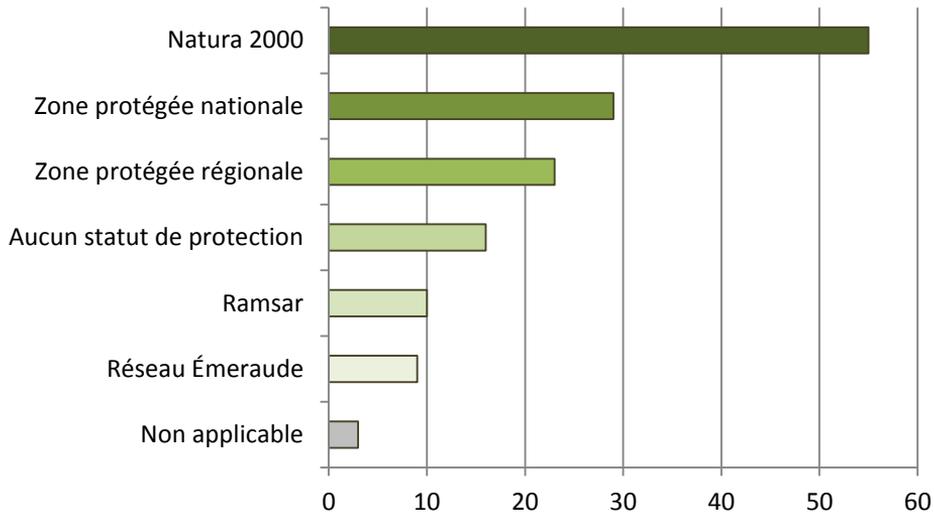
**Annexe 3.1 :** Nombre d'études de cas par type d'action. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs actions.

### Types d'habitats qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs dans les zones protégées



**Annexe 3.2 :** Nombre d'études de cas par type d'habitat. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs habitats.

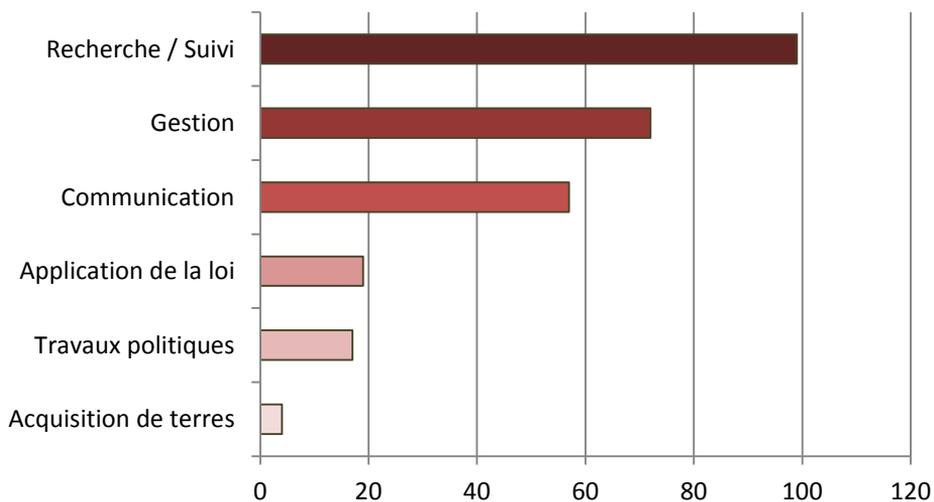
### Statut de protection des zones dans lesquelles des actions sont menées



**Annexe 3.4 :** Nombre d'études de cas menées sur des zones classées selon leur statut de protection. Une étude de cas peut être menée sur des zones différentes.

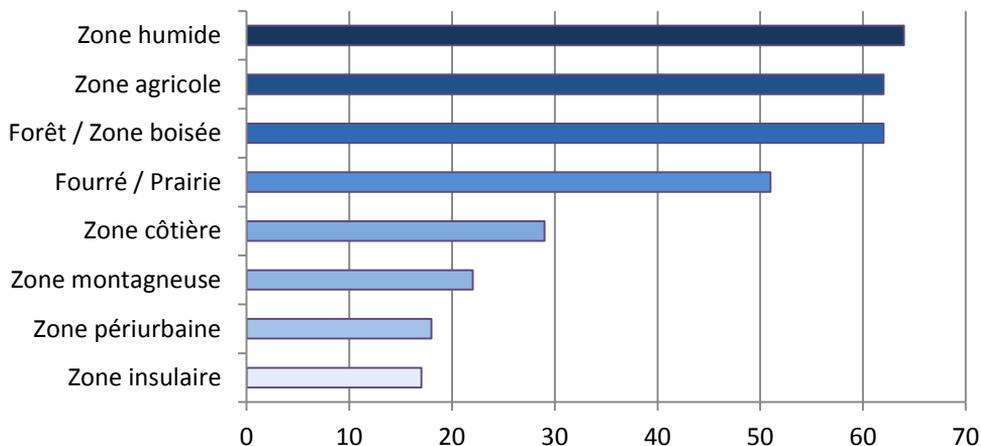
## ANNEXE 4 – SECTION « UTILISATION DURABLE »

### Actions menées par les chasseurs à des fins d'utilisation durable



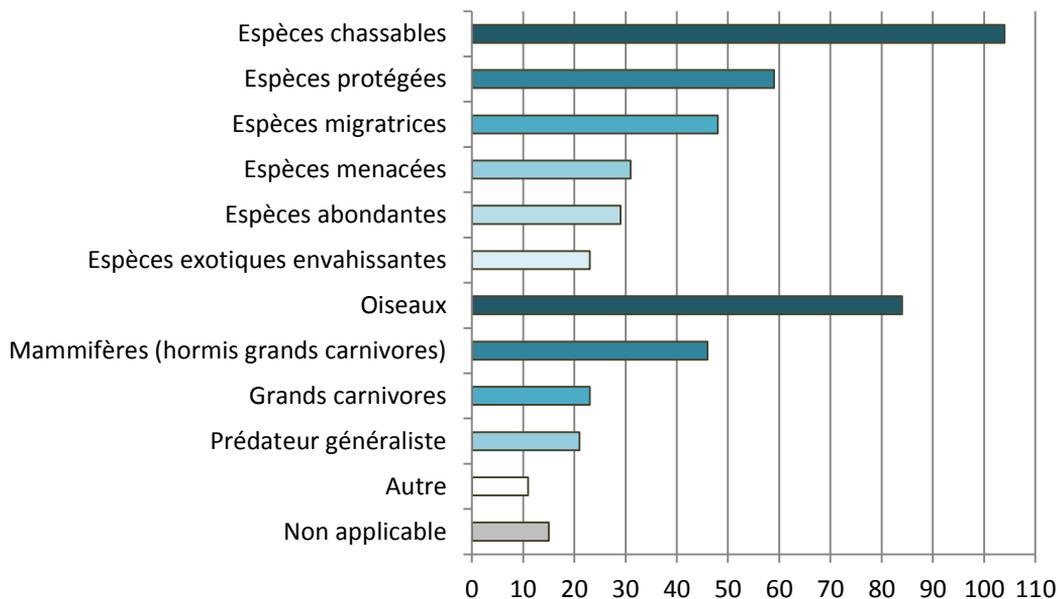
**Annexe 4.1 :** Nombre d'études de cas par type d'action. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs actions.

### Types d'habitats qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs à des fins d'utilisation durable



**Annexe 4.2 :** Nombre d'études de cas par type d'habitat. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs habitats.

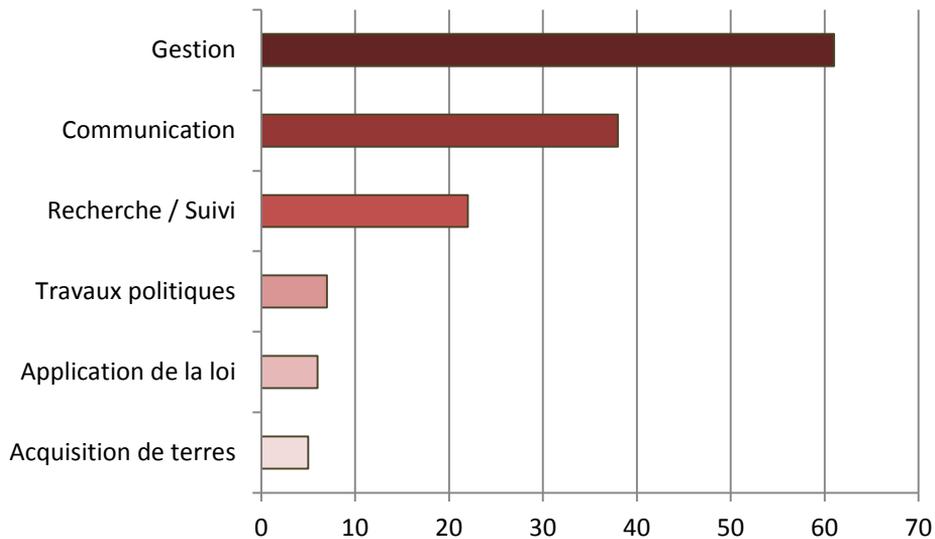
### Groupes d'espèces qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs à des fins d'utilisation durable



**Annexe 4.3 :** Nombre d'études de cas par groupe d'espèces. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs groupes d'espèces.

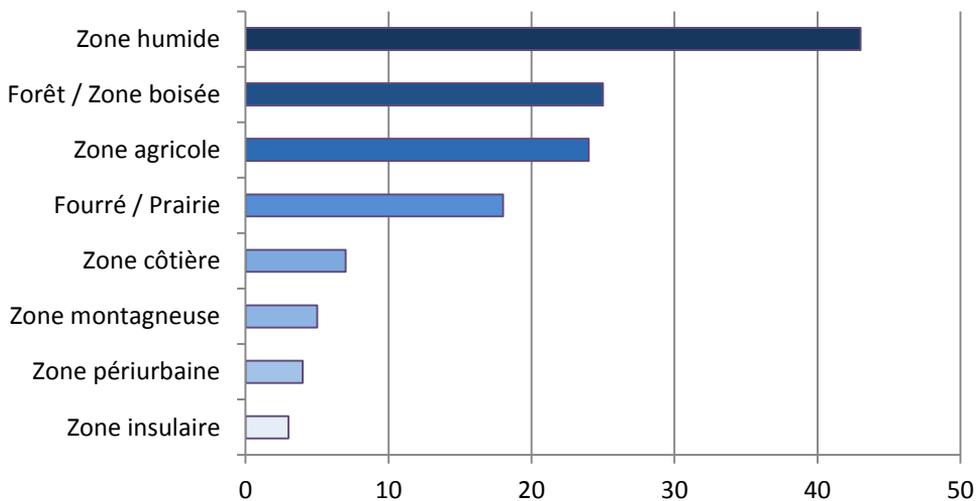
## ANNEXE 5 – SECTION « INFRASTRUCTURE VERTE »

### Actions menées par les chasseurs au titre de l'infrastructure verte



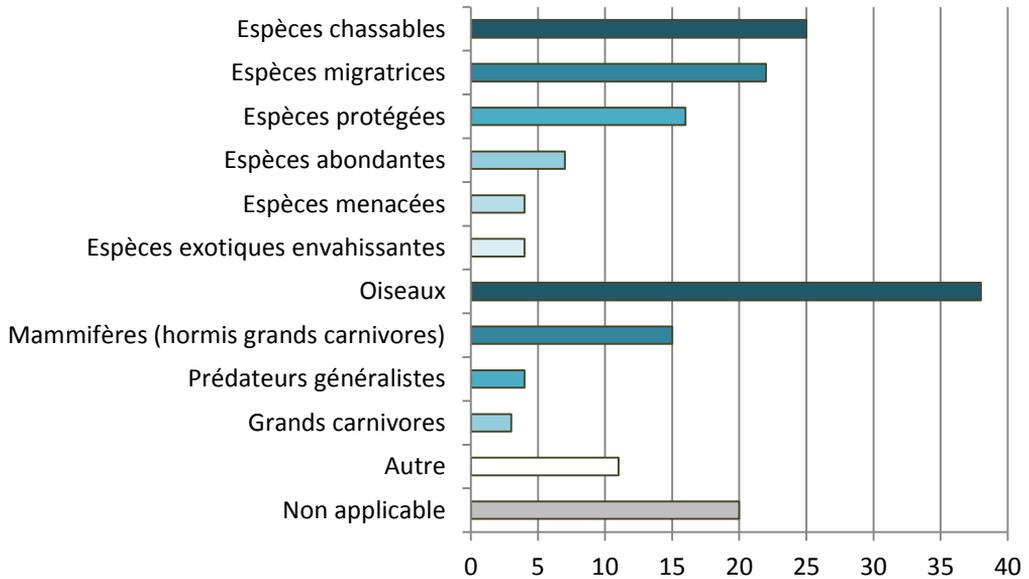
**Annexe 5.1 :** Nombre d'études de cas par type d'action. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs actions.

### Types d'habitats gérés par les chasseurs au titre de l'infrastructure verte



**Annexe 5.2 :** Nombre d'études de cas par type d'habitat. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs habitats.

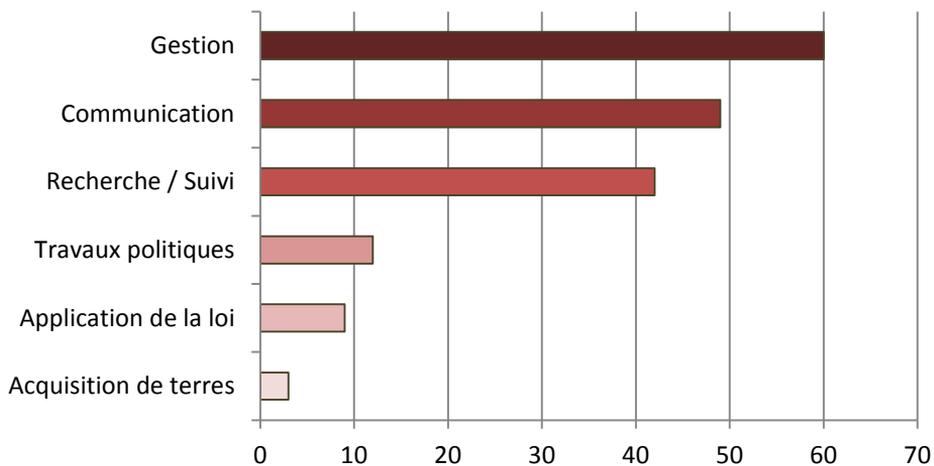
### Espèces gérées par les chasseurs au titre de l'infrastructure verte



**Annexe 5.3 :** Nombre d'études de cas par groupe d'espèces. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs groupes d'espèces.

## ANNEXE 6 – SECTION « SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES »

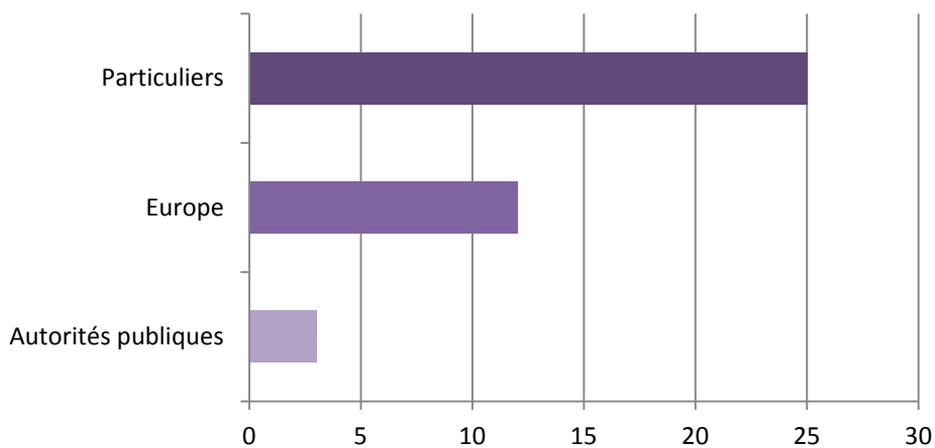
### Actions menées par les chasseurs en faveur des services écosystémiques



**Annexe 6.1 :** Nombre d'études de cas par type d'action. Une étude de cas peut correspondre à plusieurs actions.

## ANNEXE 7 – SECTION « INVESTIR DANS LA NATURE »

### Contribution financière aux projets (hors chasseurs)



**Annexe 7.1** : Nombre d'études de cas par type de contribution financière. Une étude de cas peut bénéficier de plusieurs sources de financement.

# MEMBRES DE LA FACE

- **Albanie** - Federata e Gjuetareve te Shqiperise
- **Autriche** - Zentralstelle Österreichischer Landesjagdverbände
- **Allemagne** - Deutscher Jagdverband e.V.
- **Belgique** - Royal Saint-Hubert Club de Belgique / Hubertus Vereniging Vlaanderen  
VZW
- **Bosnie-Herzégovine**
  - Lovачki Savez Herceg-Bosne (LSHB)
  - Lovачki Savez Republike Srpska (LRRS)
  - Savez Lovачkih organizacija BiH (SLOBiH)
- **Bulgarie** - Съюз на ловците и риболовците в България
- **Croatie** - Hrvatski Lovачki Savez
- **Chypre** - ΚΥΠΡΙΑΚΗ ΟΜΟΣΠΟΝΔΙΑ ΚΥΝΗΓΙΟΥ ΚΑΙ ΔΙΑΤΗΡΗΣΗΣ ΑΓΡΙΑΣ ΖΩΗΣ
- **Danemark** - Danmarks Jægerforbund
- **Espagne** - Oficina Nacional de la Caza
- **Estonie** - Eesti Jahimeeste Selts
- **Finlande** - Suomen Metsästäjälitto
- **France** - Fédération Nationale des Chasseurs
- **Grèce** - Κυνηγετική Συνομοσπονδία Ελλάδας
- **Hongrie**
  - Országos Magyar Vadászkamara
  - Országos Magyar Vadászati Védogylet
- **Irlande** - National Association of Regional Game Councils
- **Italie** - FACE Italia
- **Lettonie** - Latvijas Mednieku Asociācija
- **Lituanie** - Lietuvos mediotojų ir žvejų draugija

# MEMBRES DE LA FACE

- **Luxembourg** - Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-duché de Luxembourg asbl
- **Malte** - Federazzjoni Kaċċaturi Nassaba Konservazzjonisti
- **Monténégro** - Lovački Savez Crne Gore
- **Norvège** - Norges Jeger-og Fiskerforbund
- **Pays-Bas** - Jagersvereniging
- **Pologne** - Polski Związek Łowiecki
- **Portugal**
  - Confederação Nacional dos Caçadores Portugueses (CNCP)
  - Federação Portuguesa de Caça (FENCAÇA)
- **République tchèque** - Ceskomoravská Myslivecká Jednota
- **Roumanie** - Asociația Generală a Vanatorilor și Pescarilor Sportivi din România (AGVPS)
- **Royaume-Uni**
  - Countryside Alliance
  - British Association for Shooting and Conservation (BASC)
- **Saint-Marin** - Federazione Sammarinese della Caccia (FSdC)
- **Serbie** - Lovački savez Srbije
- **Slovaquie** - Slovenský Poľovnícky Zväz
- **Slovénie** - Lovska zveza Slovenije
- **Suède** - Svenska Jägareförbundet
- **Suisse** - JagdSchweiz / ChasseSuisse / CacciaSvizzera / CatschaSvizra
- **Turquie** - Turkiye Atıcılık Ve Avcılık Federasyonu



Fédération des Associations  
de Chasse et Conservation de  
la Faune Sauvage de l'UE

Rue F. Pelletier, 82  
1030 Bruxelles  
+32 2732 69 00

[www.face.eu](http://www.face.eu)  
[www.biodiversitymanifesto.com](http://www.biodiversitymanifesto.com)